

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION

N° 022 /14/MCC/SG/DGCC/DPFPC

NOTE DE SERVICE

Dans le cadre de la modernisation de l'administration et de l'amélioration des services offerts au public, le Ministère du Commerce et de la Consommation procède à la dématérialisation totale du traitement des demandes d'Autorisation Exceptionnelle de Transfert (AET) et des demandes de Certificat de Non Contamination Radioactive (CNCR).

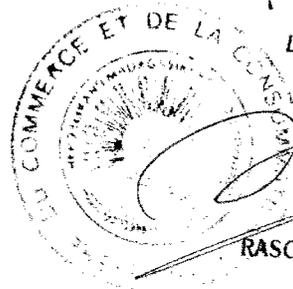
Aussi, tous les importateurs de denrées alimentaires sont informés qu'à partir du 01 Août 2014, toutes les demandes seront traitées uniquement en ligne selon le système MIDAC. A partir de cette date, aucune demande en version papier ne sera plus recevable.

Veuillez vous adresser à la Gasynet qui se chargera de vous faire entrer dans le module MIDAC. (Tél : +261 20 23 564 10 / e-Mail : midac.gasynet@sgs.com)

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Ministère du Commerce et de la Consommation, Direction de la Prévention des Fraudes et de la Protection des Consommateurs, Porte 107, Immeuble Ambohidahy (Mobile: +261 34 05 543 57 / e-Mail : dpfpc@mcc.gov.mg).

Antananarivo, le 1^{er} JUL 2014

Le Secrétaire Général



RASOAMANANA Georges

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Ministre du Commerce et de la Consommation,
« Pour Compte rendu »
- Monsieur le Directeur Général des Douanes,
- Tous Bureaux des Douanes,
- Monsieur le Directeur de la Société Gasynet,
- Monsieur le Directeur Général de l'INSTN,
- FCCIM ; GEM ; SIM ; FIVMPAMA,
- Tous intéressés.
« Pour Information »